

La lettre du

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

L'eau en débat
Pages 1 et 2

Intercommunalité
Rencontre avec M. Alain-Marie Foy, Président de la CCBS
Page 1 et 3

L'agenda du CADEB
Page 2

Manifestation pour les transports collectifs
Page 2

Un geste citoyen avec la MJC de Sartrouville
Page 2

La voie nouvelle départementale
(Déviation de la RD 121)
Page 4 et 5

Dérèglement climatique
Page 6

Chatou défiguré par le béton ?
Page 7

Préserver la nature
Page 7

Déchets spéciaux: un nouveau décret
Page 7

Les collectifs et les associations d'environnement dans la Boucle
Page 8

L'eau en débat

L'Union européenne joue un rôle majeur dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable pour la gestion de l'eau. En 2000, elle a adopté une directive établissant un cadre pour une politique communautaire ambitieuse. Son objectif ? **Parvenir au bon état des eaux en 2015**. La directive propose une démarche et des moyens pour atteindre cet objectif.

Pollution de l'eau : un combat européen

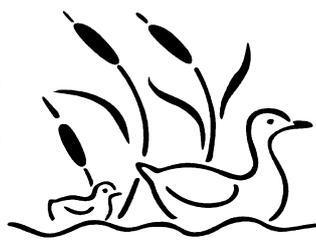
L'objet de la directive européenne est d'établir un cadre pour protéger l'ensemble des eaux (continentales, souterraines, côtières) et les milieux aquatiques. Ce texte prévoit notamment de réduire, voir de supprimer à terme, la pollution par les substances dangereuses. Il met également l'accent sur la protection des eaux sou-

terraines. La directive se caractérise par une double logique : d'un côté, une approche de lutte systématique contre le déversement de substances polluantes dans l'environnement, de l'autre, une approche plus ciblée de prise en compte de la capacité des milieux aquatiques à supporter la pollution par la définition de normes de qualité.

Les ambitions de la France pour 2015

La France a pour ambition d'arriver au bon état écologique des eaux en 2015. Pour y parvenir, chaque comité de bassin a établi un bilan de la situation actuelle sous la forme d'un état des lieux. Ce bilan a permis d'identifier, en concertation avec les divers acteurs locaux de l'eau, les enjeux et les priorités des prochaines années.

Suite page 2



EDITORIAL

C'est la rentrée, et pour le CADEB, une rentrée active.

C'est tout d'abord la forte mobilisation sur le thème de l'eau, en coopération avec Seine Vivante, l'Agence de l'Eau et les différentes communes de la Boucle. Des articles ont fleuri dans les journaux municipaux, des réunions vont avoir lieu ainsi que probablement une exposition sur ce thème crucial pour l'avenir.

C'est aussi la mise en ligne du site Internet du CADEB, qui malgré des moyens limités se veut un portail d'accès et un fédérateur des initiatives en matière d'environnement dans la Boucle. Bien entendu, La Lettre sera sur le site, la troisième de l'année, en attendant la quatrième, respectant ainsi un rythme de quatre parutions par an. C'est enfin l'action continue des associations membres du CADEB pour participer à la protection de l'environnement, par une présence sur le terrain, le suivi des dossiers, les contacts avec les élus, la formation et l'information. Bonne rentrée - active - à tous.

Alex Ballot, vice président du CADEB.

Intercommunalité

Le vendredi 26 août, le Bureau du CADEB a rencontré M. Alain Marie Foy, Maire du Vésinet, récemment élu Président de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine (CCBS). Vous trouverez en page 3 un résumé de cette réunion.

L'eau en débat

suite de la page 1

Les quatre enjeux de la gestion de l'eau à l'horizon 2015

A la suite d'un état des lieux réalisé en 2004, quatre grands enjeux sont identifiés dans le bassin Seine Normandie:

1. Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
2. Anticiper les situations de crise: inondations et sécheresses.
3. Favoriser un financement équilibré de la politique de l'eau.
4. Renforcer les actions locales pour une meilleure gestion de l'eau.

Ensemble, pour l'eau, il est temps de se mouiller

La consultation en cours a pour objectif de recueillir les avis et les propositions du public sur ces enjeux et ces priorités. Elle permettra ainsi de compléter si nécessaire le diagnostic, de hiérarchiser les propositions et de mieux préciser les possibilités d'actions pour les prochaines années.

Comment vous informer

- Sur le site de l'agence de l'eau : www.eau-seine-normandie.fr
- Grâce à la documentation mise à disposition dans les différentes mairies.
- En participant aux réunions et exposition organisées avec l'Agence de l'Eau, le CADEB et Seine Vivante (voir les lieux et dates ci-contre).

Comment participer à la consultation

Pour vous permettre de donner votre avis, l'Agence de l'Eau met à votre disposition, dans les différentes mairies, des questionnaires avec carte T pour retour gratuit avant le 2 novembre.

Vous pouvez également répondre aux questions en ligne :

- Sur le site de l'Agence de l'eau : www.eau-seine-normandie.fr
- Sur les sites de plusieurs communes de la Boucle, Sartrouville notamment : www.sartrouville.fr.

Le CADEB et Seine Vivante, septembre 2005.

AGENDA

Réunions publiques dans le cadre de la consultation organisée par l'Agence de l'Eau

▪ Le mercredi **14 septembre** à Croissy sur Seine : à 20 h 30 à la Mairie.

▪ Le mardi **27 septembre** à Montesson : à 20 h 30 à la salle des Fêtes (près de la Mairie).

Il est possible que d'autres réunions se tiennent dans d'autres communes. Elles seront annoncées sur le site du CADEB.

Exposition organisée par l'Agence de l'Eau, avec le CADEB et Seine Vivante.:

▪ **Samedi 15 et dimanche 16 octobre** à la Maison du Département, 155, avenue Gabriel Péri, 78360 MONTESSON (sous réserve de disponibilité du site)...

DERNIERE MINUTE

Manifestation pour les transports collectifs en Ile de France le samedi 24 septembre.

A l'appel de l' Association des Usagers des Transports (FNAUT Ile de France) et de Ile de France Environnement (IDFE), nous vous invitons à participer à la manifestation organisée le samedi 24 septembre à 14 heures sur le parvis de la place Montparnasse, à PARIS 14^{ème}.

Nous assistons depuis plusieurs années à une lente dégradation des transports en Ile-de-France. Les usagers des RER A, B, C, D sont exaspérés. Les nouvelles infrastructures prévues (prolongements des métros, tangentiels...) sont en retard, comme tous les projets du PDU (Plan de Déplacements Urbains). Depuis le 1^{er} juillet 2005, la maîtrise des transports

franciliens est passée des mains de l'État à celles de la Région, devenue majoritaire



au sein du STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France). Mais les besoins excèdent les ressources procurées par les recettes régionales : les retards accumulés depuis des décennies pour le maintien à niveau des investissements et la réduction de l'énorme endettement auquel les exploitants ont dû recourir appellent le maintien d'une participation forte de l'Etat pour plusieurs années. Cette logique n'est pas pour

l'instant celle de l'État qui, à l'occasion du transfert du STIF, refuse de participer, alors qu'il l'a accepté dans toutes les autres régions, à la rénovation ou au renouvellement d'un matériel ferroviaire à la vétusté inquiétante.

Les transports collectifs doivent devenir une des premières priorités du développement durable.

Citoyens de l'Ile-de-France, usagers actuels ou futurs des transports, élus qui nous représentez, exigez avec nous que soient dégagés les moyens indispensables pour faire face à la crise économique, sociale, sanitaire et énergétique que nous vivons.

Un geste citoyen

Ne jetez plus vos cartouches jet d'encre usagées et vos vieux téléphones portables. En effet, la MJC de Sartrouville sensible à la protection de l'environnement participe à une opération de collecte de cartouches d'imprimantes jet d'encre usagées ainsi que de téléphones portables hors service. Ces objets seront récupérés et recyclés par un centre agréé. Des collecteurs sont mis à votre disposition à l'accueil de la MJC. Pour tout renseignement merci de contacter la M J C a u 01.39.14.44.86." MJC, 22 quai de Seine, Sartrouville.

Communauté de communes de la Boucle

Le CADEB rencontre le Président

Le vendredi 26 août, le Bureau du CADEB a rencontré M. Alain Marie Foy, Maire du Vésinet, récemment élu Président de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine (CCBS). Voici un résumé de cette réunion.

L'entretien commence par une présentation réciproque. Le CADEB regroupe 17 associations, réparties sur les huit communes de la Boucle de Montesson, avec des experts dans différents domaines : l'eau (Seine Vivante), le vélo (Réseau Vélo 78), les nuisances aériennes (QVLB), les jardins familiaux, la gestion des déchets, etc.

CCBS : M. Alain Marie Foy présente ensuite la CCBS (1) et en rappelle les différentes compétences, dont chaque vice-président assure la responsabilité de la commission correspondante.

- Développement économique et emploi (Jean-Roger Davin, maire de Croissy).
- Finances et administration (Pierre Fond, maire de Sartrouville).
- Voirie, circulation, transports (Alexandre Joly, maire de Houilles).
- Environnement (Françoise Brondani, maire de Carrières sur Seine).
- Logement (Christian Murez, maire de Chatou)
- Urbanisme et aménagement de l'espace (Jean-François Bel, maire de Montesson)

L'entretien se poursuit par un tour d'horizon de plusieurs dossiers.

Transports et circulation

La CCBS va élaborer un Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Boucle, qui dans un premier temps devra préciser quelles sont les voiries d'intérêt communautaire (les voiries secondaires continuant d'être gérées par les différentes communes). La nouvelle voirie départementale (" déviation de la RD 121 ") n'est pas de la compétence de la CCBS, mais la communauté s'en préoccupe, car c'est un dossier majeur en matière de circulation dans la Boucle.

Le CADEB précise sa position sur ce dossier (favorable sur le principe, mais interrogatif sur les modalités de réalisation - voir page 4 et 5 de la Lettre), et rappelle sa demande d'informations complémentaires transmise au Président de Conseil Général des Yvelines. Le CADEB réaffirme ensuite sa priorité pour les transports en commun et les circulations douces, ainsi que son opposition à tout échangeur dans la Boucle et au prolongement de la RD 311 à Carrières.

Logement

Pour M. Alain Marie Foy, le logement sera un dossier majeur dans la Boucle. La CCBS projette d'élaborer un PLH intercommunal (2) qui définira le nombre et le type de logements à construire ainsi que leur localisation.

Il conviendra aussi de déterminer des objectifs en matière de logement social, pour les 5 communes qui sont actuellement en dessous du seuil légal (Chatou, Croissy, Houilles, Montesson, le Vésinet). L'accueil des gens du voyage est également un dossier communautaire. Un nouveau projet a été présenté par le Préfet des Yvelines ; il prévoit au total 34 emplacements dans le périmètre de la CCBS. Deux aires sont envisagées à Chatou et à Montesson.

Elaboration d'un livre blanc et révision du SDRIF

Les élus de la Boucle ont entamé la rédaction d'un livre blanc. Il comprendra 4 chapitres :

- Les déplacements et les infrastructures
- Les espaces agricoles
- Le parc urbain
- L'urbanisation

Le livre blanc fera le bilan des réalisations, définira les orientations d'aménagement pour la Boucle et proposera des évolutions du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France en cours de révision).

M. Alain Marie Foy indique que la CCBS n'est pas associée pour le moment aux travaux de révision du SDRIF.

Le CADEB rappelle qu'il s'intéresse au devenir de la Boucle dans le cadre de la révision du SDRIF. En septembre 2004, le CADEB a émis 7 propositions pour un aménagement de la Boucle respectueux de l'environnement (voir lettre 1 du CADEB). Ces propositions ont été présentées lors d'une réunion d'information organisée en juin dernier avec des élus locaux, des maraîchers, des représentants de la Région Ile de France et des associatifs (Yvelines Environnement, Ile de France Environnement).

Le CADEB confirme son intérêt et sa disponibilité pour participer à toute concertation dans le cadre de l'élaboration du livre blanc.

Le CADEB remercie M. Alain Marie Foy de lui avoir accordé ce premier entretien.

(1) Avec 165 000 habitants, la communauté de communes de la Boucle de la Seine (CCBS) est la plus grande de France. En font partie 7 communes de la Boucle : Carrières sur Seine, Chatou, Croissy, Houilles, Le Vésinet, Montesson, Sartrouville. La commune du Pecq n'est pas membre de la CCBS ; en effet, son territoire s'étend sur les deux rives de la Seine mais deux tiers des habitants sont situés sur la rive gauche. La CCBS sera réellement opérationnelle au 1 janvier 2006, avec des recettes et un budget en propre.

(2) Qu'est-ce qu'un PLH (programme local de l'habitat).

Il s'agit d'un document de programmation à 5 ans qui détaille objectifs et orientations, actions et moyens pour répondre aux besoins en logements d'une commune ou d'un groupement de communes et assurer entre les territoires une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements.

Le PLH doit contenir, pour chaque commune, des objectifs quantifiés de logements locatifs conventionnés (neufs ou existants réhabilités, au sens qu'en donne la loi, qui va au-delà du seul logement locatif social) et un plan de revalorisation de l'habitat locatif social existant. L'un des objectifs du PLH intercommunal est alors de répartir et de phaser dans le temps l'effort de production de logements locatifs conventionnés en fonction des contraintes des communes (disponibilité foncière...). Ainsi le rôle des structures intercommunales s'en trouve renforcé.

Le projet

A Sartrouville

Le projet démarre avenue Maurice Berteaux, passe sous les lignes SNCF, contourne en déblai et à l'est le lycée Evariste Galois pour se raccorder au carrefour entre la route de Sartrouville et le Chemin de l'Espérance à Montesson. Ce projet est une avancée significative vers la fluidification et la sécurisation de la circulation en Centre-Ville. (Sartrouville Le Journal, octobre 2003)

La voie nouvelle sera traitée comme un boulevard urbain avec une seule voie de circulation dans chaque sens et sera accompagnée de mesures de protection phonique et d'aménagements paysagers. (Sartrouville Le Journal, juin 2005)

A Montesson

La voie nouvelle sera reliée tant à la départementale 121 qu'à la départementale 311, elle traversera la plaine de Montesson en reprenant les voies existantes afin de ne pas pénaliser les surfaces agricoles par de nouvelles traversées. (Montesson en direct, septembre 2003)

Depuis l'adoption du schéma de principe en juillet 2003, des réunions de travail se sont tenues afin d'approfondir le projet. La commune a émis un certain nombre de souhaits, notamment que les écrans anti-bruit soient remplacés par des merlons de terre paysagers et que la bretelle au sud de l'autoroute A14 soit située plus près de cette autoroute et si possible en déblai. (Montesson en direct, avril 2005)

Une voie nouvelle départementale

Le 10 juillet 2003, le Conseil Général a adopté le schéma de principe de cette infrastructure. Le financement de cet ensemble évalué à 72 millions d'euros sera assuré pour moitié par le Conseil Général des Yvelines et pour moitié par la Région Ile de France.

C'était autrefois la "déviation de la RD 121" puis "le doublement de la RD 121", c'est désormais une "voie nouvelle départementale". Le "tracé de principe" a été adopté par le Département en juillet 2003. Depuis lors, les études se sont poursuivies pour préciser le projet. Il suscite des espoirs mais aussi bien des inquiétudes parmi les riverains concernés. Quelle est la position du CADEB sur ce dossier ? Pour le savoir, La "Lettre" a rencontré Paulette Menguy, Présidente du Collectif, qui s'exprime au nom du Bureau.

La Lettre : Apparemment, le CADEB est favorable à cet aménagement. Mais est-ce bien le rôle d'un collectif d'environnement de défendre un projet routier ?

Le CADEB : Votre remarque est pertinente et me permet de préciser notre position, Le CADEB n'est pas demandeur de cette voirie nouvelle. Au contraire, notre Collectif estime que pour une meilleure protection de l'environnement, il convient de sortir d'une logique du "tout automobile" avec toujours plus de routes et plus d'aménagements, ce qui entraîne finalement un accroissement de la circulation automobile (véhicules particuliers et poids lourds), avec pour conséquence plus de pollution et des effets néfastes sur la santé.

Dans sa "charte" de novembre 2002, le CADEB préconisait de "développer l'usage des transports en commun et de favoriser les

circulations douces", en faisant remarquer que "cette approche est tout à fait adaptée à la géographie quasi-insulaire de la Boucle de Montesson."

La Lettre : Vous êtes donc opposé à tout projet routier ?

Le CADEB : Pas du tout. On reproche souvent aux associations d'être contre tous les projets présentés par les élus, notamment quand ils touchent leur "territoire" et de repousser les problèmes chez les autres. Le CADEB s'efforce de ne pas tomber dans cette logique.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, le CADEB a étudié le projet et à plusieurs reprises a déclaré ne pas être opposé au principe de la "nouvelle voirie départementale"

En effet, notre Collectif constate que le projet a pour ambition de gérer le flux de circulation existant, de soulager un secteur scolaire important à Sartrouville et de revitaliser le centre-ville (Sartrouville, Montesson). De plus, ce projet départemental a le soutien des élus de Sartrouville et de Montesson et recueille l'assentiment de nombreux riverains confrontés à la densité de la circulation automobile.

La Lettre : Vous dites soutenir le projet dans son principe. Avez-vous des inquiétudes pour sa réalisation ?

Le CADEB : ce ne sont pas à proprement des in-

quiétudes, mais plutôt des exigences. Notre Collectif souhaite que le projet satisfasse aux trois principes suivants :

1. une bonne intégration dans l'environnement, en concertation avec les riverains des quartiers concernés, à Sartrouville et Montesson (pas de nuisances, sonores notamment, ni d'effet de coupure).
2. pas de transfert de flux de circulation vers des secteurs urbanisés (vers le centre de Montesson, vers Carrières sur Seine).
3. le respect de l'activité agricole ainsi qu'une cohérence avec le projet de parc urbain.

La Lettre : Quand on parle de nouvelles voiries dans la Boucle, se pose inévitablement la question de leur raccordement éventuel à l'A14. Quelle est votre position à ce sujet ?

Le CADEB : depuis sa création en 1996, notre Collectif a une position claire à ce sujet. Le CADEB est opposé à tout raccordement des voiries locales avec l'A14 (ni échangeur, ni demi-échangeur). Il demande également l'abandon pur et simple du projet de prolongement de la RN 311 le long de la Seine à Bezons et Carrières sur Seine et la liaison A14-A15 dont la "déviation de la RD 121" devait être un maillon.

Bien entendu, tous ces projets abandonnés doivent "disparaître" définitivement des futurs documents d'urbanisme, le SDRIF révisé en premier lieu.

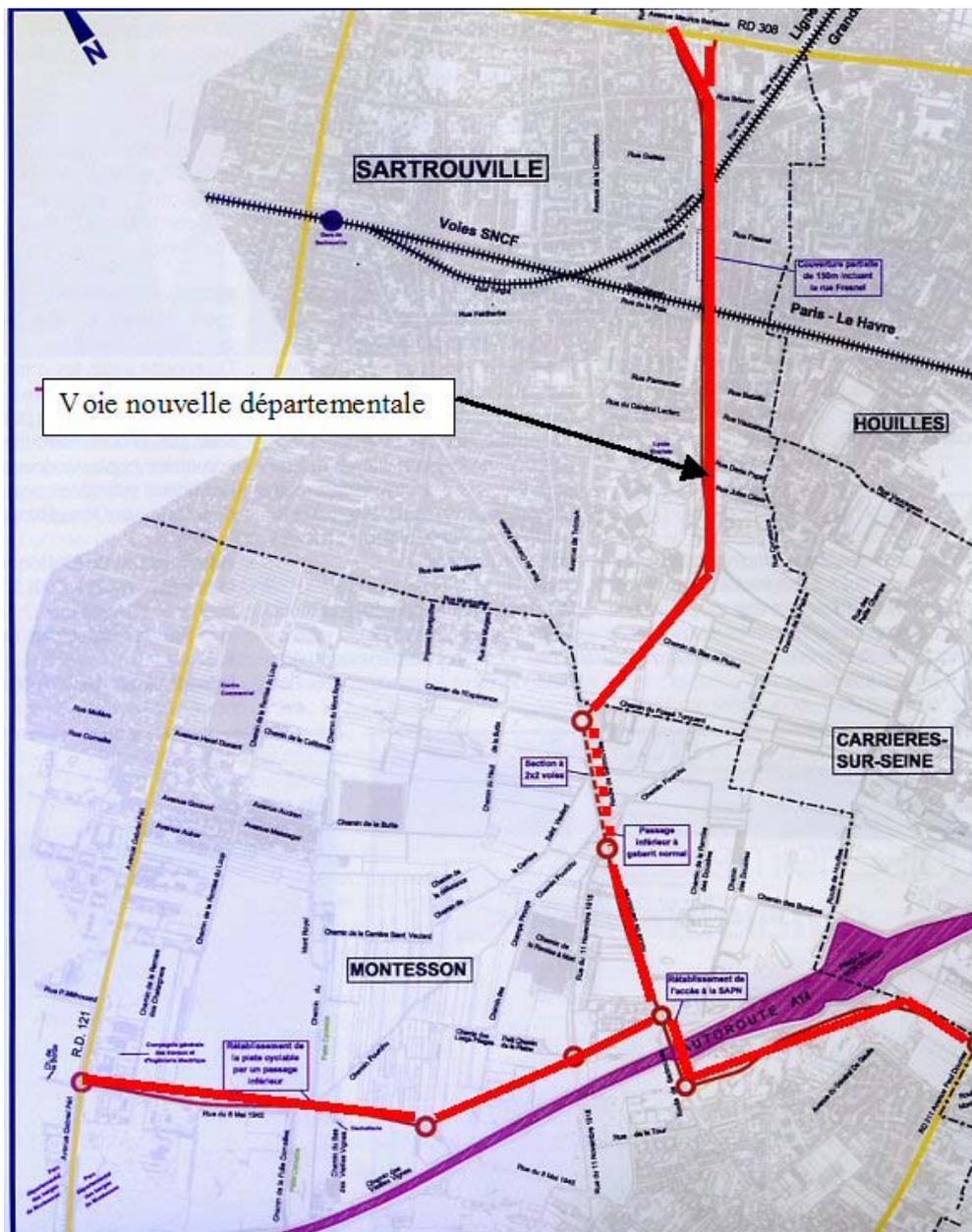


Schéma de principe adopté par le Département le 10 Juillet 2003

La Lettre : *Pour revenir à la " nouvelle voie départementale ", le projet tel qu'il est présenté actuellement respecte-t-il les principes que vous venez d'énoncer ?*

Le CADEB : notre Collectif a pris connaissance du projet par les différents journaux municipaux et ses contacts avec les élus.

Toutefois, avant de se prononcer à nouveau sur ce dossier, le CADEB souhaite

des informations complémentaires sur les points suivants :

- Les protections acoustiques prévues sur le tracé en zone urbaine et les études ayant abouti au choix de ces techniques.

- L'insertion dans l'environnement (insertion paysagère, raccordements aux voiries existantes), les projets associés et le devenir des emprises non utilisées (circulations douces, jardins familiaux, etc).

- Les études de flux de circulation sur la nouvelle voirie et les incidences sur les voiries existantes (situation actuelle, projections en fonction des différentes hypothèses, effets aux entrées et sorties de la nouvelle voirie, notamment à Carrières sur Seine et Sartrouville.)

- Les effets sur l'activité maraîchère dans la Plaine (risque de coupure, risque de pollution de la production maraîchère aux abords des voies).

-Le coût du projet en fonction des différentes hypothèses.

La demande officielle d'information a été adressée à Monsieur le Président du Conseil Général des Yvelines, par l'intermédiaire des conseillers généraux des différents cantons.

La Lettre : *En conclusion ?*

Le CADEB : Dans un document de septembre 2004 relatif à la révision du SDRIF dans la Boucle de Montesson, le CADEB déclarait : " il faut mener à bien le doublement de la RD 121 à Sartrouville et Montesson, afin de supprimer la circulation de transit de la voirie locale. Cette voie à gabarit réduit, devra s'intégrer correctement dans l'environnement agricole et urbain, et bénéficier des dispositifs protégeant les riverains des nuisances sonores. "

Le CADEB attend désormais les informations complémentaires indispensables pour vérifier si les préalables sont bien remplis.

Sartrouville, le 6 septembre 2005

Dernière minute:
Comme suite à notre demande, le Conseil Général des Yvelines vient de nous faire parvenir le dossier de présentation du projet. Nous en rendrons compte dans la prochaine Lettre.

Pour en savoir plus :

Sur le site de l'Association Qualité de vie de Laborde à Montesson, vous trouverez un dossier complet avec un historique, des cartes et la position de l'Association sur ce projet
Adresse: <http://www.qvlb-montesson.asso.fr/>

POINT DE VUES

Dérèglement climatique**un défi pour les collectivités et les individus**

En guise d'introduction, quelques chiffres pour la France :

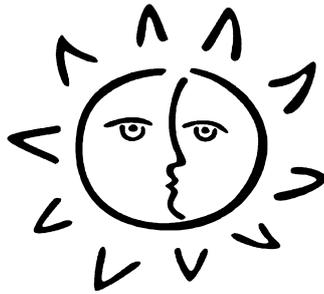
- La consommation en énergie par habitant a augmenté de 35% depuis 1973.
- Le secteur des transports (marchandises et individus) représente à lui seul 42% des émissions de CO₂ (gaz carbonique).
- Le recours à l'irrigation pour l'agriculture a augmenté de 270% en 27 ans.
- A l'horizon 2020, la perspective de croissance de la circulation routière totale devrait atteindre 50 à 60 % avec un triplement de la congestion automobile (chiffres ne tenant pas compte d'une crise pétrolière majeure).

Un changement climatique majeur

C'est aujourd'hui une certitude, les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'activité humaine risquent de provoquer un changement climatique majeur. L'intensification de l'émission des GES depuis le milieu du 19^{ème} siècle a enclenché un processus de réchauffement du climat et il n'y a aucun espoir que la température ne diminue de manière naturelle avant des milliers d'années. La température continuera donc à croître en dépit d'une éventuelle stabilisation des émissions de CO₂, en raison de l'inertie liée à la masse des océans et celui du temps de résidence des GES dans l'atmosphère (120 ans par exemple pour le CO₂ mais c'est loin d'être le plus tenace).

Ce réchauffement est plus important dans l'hémisphère Nord et sur les continents

(+0,6°C en moyenne à la surface du globe depuis 1970). Un scénario moyen prévoit pour l'Europe occi-



dentale, un réchauffement de +2°C d'ici 2060, plus prononcé en été en régions méditerranéennes avec une forte diminution des précipitations.

Une autre certitude est que malgré les efforts engagés ou qui seront engagés, le recours aux énergies fossiles responsables en majeure partie des GES ira s'accroissant en particulier face à l'énorme demande de l'Inde et de la Chine, la disparition progressive du pétrole étant compensée par le recours massif au charbon.

Le changement climatique global qui risque d'intervenir devra être affronté en même temps que d'autres changements de vaste ampleur (croissance démographique, épuisement des ressources pétrolières, diminution des ressources en eau, consommation en hausse des pays émergents).

Un bouleversement climatique aux conséquences sociales, économiques, sanitaires et environnementales est donc à prévoir. Le protocole de Kyoto est une minuscule première étape devant les problèmes gigantesques qui nous attendent et il faut agir dès maintenant. Face à ce constat il conviendra d'adopter 2 stratégies, l'atténuation et l'adaptation.

L'atténuation

Il s'agit d'adopter toutes les mesures visant à réduire les émissions de GES et atténuer ainsi leurs effets. On parlera d'amélioration de l'efficacité énergétique c'est à dire de la réduction des consommations d'énergie pour un service rendu égal. A titre d'exemples, on peut citer l'utilisation d'appareils économes en énergie, l'utilisation des modes de circulations douces et le recours aux plans de déplacement entreprise (PDE), la consommation de produits de saison limitant les transports, etc.

L'adaptation

La France n'a pas défini aujourd'hui de programme national d'adaptation au changement climatique contrairement par exemple à notre voisin britannique. On peut néanmoins admettre que les lois sur l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et de nombreux plans découlant de ces lois ainsi que les "plans canicules", les plans de prévention du risque inondation (PPRI) peuvent entrer dans le cadre de plans d'adaptation.

Le changement climatique doit être pris en compte dans tous les processus de planification (plan locaux d'urbanisme, contrats Etat-région, etc) et à terme il conviendra d'inclure systématiquement, dans chaque démarche de planification ou décision, une réflexion sur la nécessité de tenir compte ou non des impacts du changement climatique

afin d'intégrer les mesures d'adaptation qui seront jugées pertinentes.

Il faut agir vite

Le changement climatique constitue un véritable défi et l'action associative doit jouer son rôle notamment aux côtés des collectivités locales. De manière plus concrète, la Boucle de Montesson qui allie urbanité et ruralité aux portes de Paris, aura dans le cadre de son inter-communalité naissante probablement un rôle à jouer.

Devant l'urgence de la situation et en guise de conclusion, nous citerons le cri d'alarme des Académies des sciences d'Allemagne, Brésil, Canada, Chine, USA, France, Inde, Italie, Japon, Royaume Uni et Russie qui ont signé une déclaration commune dont voici un extrait : "...Nous adjurons toutes les nations,...., d'entreprendre rapidement des actions pour réduire les causes du changement climatique et pour s'adapter à ses effets et de s'assurer que cette question est incluse dans toutes les stratégies pertinentes nationales et internationales..."

Marc Aubrée, Président, Mieux vivre à Montgolfier.

(sources : rapport du Sénateur Marcel Deneux, ADEME, Rapport ONERC au Premier ministre et au parlement, Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et Développement Durable) .

ESPACE ASSOCIATIONS

Chatou défiguré par le béton ?

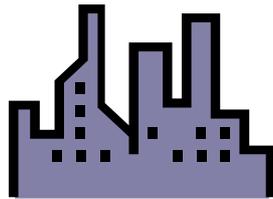
Suite au rejet massif du projet de PLU (dit PLU1) et à l'avis défavorable du Commissaire Enquêteur, c'est la question que se posent, à juste titre, les catoviens. Jugez-en.

Après avoir longtemps hésité, face à la " bronca " de ses administrés, Monsieur le Maire a décidé de retoucher le projet de PLU (dit PLU2) pour, dit-il, obtenir un consensus avant la nouvelle enquête publique.

Monsieur le Maire dit vouloir atteindre un consensus par la concertation. L'Association pour la Sauvegarde de Chatou (partie prenante du pôle des associations œuvrant pour la défense de Chatou) qui a toujours prôné la concertation, ne peut qu'être prête à une telle démarche.

Seulement, et c'est là que le bât blesse, pour atteindre le consensus, il faut qu'une concertation véritable ait lieu.

Or actuellement, lors de réunions, la Mairie a présenté, dans le projet de PLU2, des propositions qu'elle défend avec des " arguments " dilatoires sans tenir compte des désirs légitimes des Catoviens.



Voici quelques exemples hélas non exhaustifs :

- si on abaisse légèrement les hauteurs et si on rétablit d'anciennes zones pavillonnaires dans le même temps en maintenant, à la place du COS, un gabarit, on fait plus que doubler la densité des constructions et la surface de l'emprise au sol sur 40% de Chatou, soit les 4/5 des zones que l'on ose qualifier

de " pavillonnaires " alors que l'on y permet la construction d' "ensembles d'habitats collectifs " !

- pas de véritable protection des maisons de qualité et de l'essentiel des espaces verts privés ; Chatou est en effet très déficitaire en espaces verts publics.

Les Catoviens tiennent à leur cadre de vie. En adultes responsables, ils refusent que la vague spéculative de béton des profiteurs de tous poils engloutisse les fruits de leur vie de labeur et défigure l'environnement de leurs enfants.

Aussi attendent-ils une concertation loyale afin d'arriver à un consensus et éviter d' "aller dans le mur " de la vindicte.

Docteur Toulon, Président de la Sauvegarde de Chatou, juillet 2005.

LEGISLATION

Déchets spéciaux: un nouveau décret

Signé en conseil des Ministres le 20 juillet 2005, le décret D3E concerne l'élimination des déchets issus des équipements électriques et électroniques .

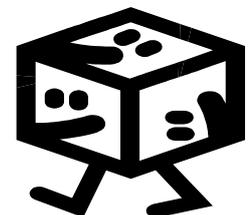
Ce texte, qui transpose deux directives européennes, vise à réduire l'emploi de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques et à favoriser un meilleur traitement des déchets issus de ces équipements.

Ce décret prévoit entre autres, les dispositions suivantes :

-les distributeurs d'équipements électriques et électroniques ménagers auront l'obligation de proposer à leurs clients, la reprise de leurs équipements usagers lors de l'achat d'un équipement neuf du même type.

-les communes et leurs groupements qui assurent la collecte sélective des D3E ménagers recevront des soutiens financiers versés par les producteurs.

Les équipements électriques et électroniques mis sur le marché à compter du 1^{er} juillet 2006 ne devront plus contenir ni mercure, chrome, plomb, chrome hexavalent, ni retardateurs de flammes bromés.



Robert Charvet, Président. Association du quartier des X arpent.

Préserver la nature

Nous commémorons chaque 14 juillet la Fête de la Fédération et cet élan de fraternité depuis la troisième République est devenu notre Fête Nationale.

Des lampions s'allument, des feux d'artifice illuminent nos communes, tout en faisant briller les yeux des enfants... et ceux des plus grands.

Pourtant quand les lampions sont éteints, le lende-

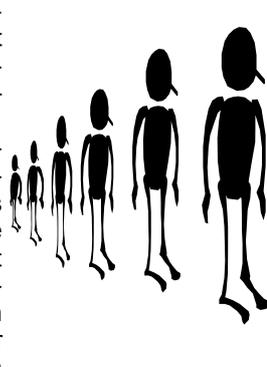
main, les rives de la Seine en sont jonchées avec d'autres petits objets laissés par les enfants à qui ils

ont été distribués pour la retraite aux flambeaux. D'autres sont dans les branches des arbres ou flottent sur l'eau.

La quantité n'est pas

importante mais il est dommage que les éducateurs qui accompagnent ces petits (parents, surveillants,

etc...) ne prennent pas la peine de leur expliquer que la nature, si belle en été, doit être préservée voir défendue contre tous ceux qui, sans en avoir conscience, pourraient la transformer en un tas d'ordures. Ils pourraient aussi leur apprendre qu'au printemps, des gens bénévoles consacrent une petite partie de leurs loisirs au nettoyage des berges avec l'aide de la Municipalité et le soutien des élus.





« Seul, on va
plus vite
Ensemble, on va
plus loin »

CADEB

Association loi 1901 agréée
pour la protection de
l'environnement sous le
numéro 04-033 DUEL

Siège social : 130 av.
Général de Gaulle - 78500
SARTROUVILLE

Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21

Courriel :
cadeb78@wanadoo.fr

Site Internet:
www.cadeb.org
(à partir du 1 octobre)

Composition du Bureau

Présidente :
Paulette Menguy
Vice Président :
Charles Gourdet
Vice Président Adjoint :
Alex Ballot
Secrétaire Général:
Jean-Claude Parisot
Secrétaire :
Gérard Moulin
Secrétaire-Adjointe:
Françoise Peyrony
Trésorier:
Patrick Bayeux
Trésorier-Adjoint:
Pierre Moreau

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CADEB

<u>ADECHC</u> (Défense de l'Environnement du Canton Houilles / Carrières sur Seine) Pierre Moreau adechc@free.fr	Tél : 01 39 14 47 14
<u>Bien Vivre à Carrières</u> Martine Degrott bvacarrieres@free.fr	Tél : 06 75 34 49 59
<u>Carrières Autrement</u> Alex Ballot	Tél : 01 39 14 52 94
<u>Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville</u> Patrick Bayeux bayeuxprues@wanadoo.fr	Tél : 01 39 57 82 63
<u>Echo de Houilles</u> Lionel Carrara	Tél : 01 34 26 18 13
<u>La Boucle Verte</u> Francis Bonnemason Site Internet : www.laboucleverte.org	laboucleverte@yahoo.fr Tél : 01 39 68 28 35
<u>Les Dix Arpents à Sartrouville</u> Robert Charvet	Xarpents@wanadoo.fr Tél : 01 39 13 10 11
<u>Mieux Vivre à Montgolfier</u> Marc Aubrée	assomvm@neuf.fr Tél : 01 39 14 29 00
<u>Natur'Ville à Sartrouville</u> (promotion et gestion des jardins familiaux) Martine Rol	Tél : 01 39 15 62 58
<u>Pour la sauvegarde de Chatou</u> Georges Pouyeto	Tél : 01 30 71 18 33
<u>Qualité de vie de la Borde à Montesson</u> Michel Angérad site internet : www.qvlb-montesson.asso.fr	contact@qvlb-montesson.asso.fr Tél : 01 39 13 10 55
<u>Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville</u> Jean-Claude Parisot	arqm@wanadoo.fr Tél : 01 39 15 32 21
<u>Sauvegarde du Vésinet</u> Charles Gourdet	Tél : 01 39 52 41 32
<u>Seine Vivante</u> Jean-Pierre Genestier	seine-vivante@club-internet.fr Tél : 01 30 15 06 70
<u>Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet</u> Françoise Delbart	francoise.delbart2@wanadoo.fr Tél : 01 39 52 09 71
<u>Voisins-Voisines à Houilles</u> Gérard Moulin	jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

CADEB Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson
130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Présidente : Paulette Menguy
Tél 01 39 57 65 28
Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante : Collectif d'associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel
14, rue Charles Bémont 78290 – CROISSY SUR SEINE
Président : Jean-Pierre Genestier
Tél : 01 30 15 06 70
Courriel : seine-vivante@club-internet.fr

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.
47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET
Président: Lionel Carrara
Site: www.reseauvelo78.org
Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr